

## UN EXEMPLE DE FINANCEMENT CVO DE LA SECTION SPECIALISÉE PIN MARITIME

Système d'exclusion de pluie pour l'étude de l'impact du changement climatique sur la forêt de pin maritime en Nouvelle-Aquitaine.



UN EXEMPLE DE SYSTÈME D'EXCLUSION DE PLUIE

Le changement climatique est une préoccupation constante du forestier qui doit parvenir à en évaluer les effets et en tirer des conséquences sur sa gestion.

S'il est assez évident d'affirmer que ce changement climatique aura un impact significatif sur l'augmentation des risques en forêt (incendie, sanitaires...), il est plus difficile de mesurer les répercussions sur la croissance des arbres (productivité, stockage carbone...) liées au **stress hydrique** et à l'**accentuation des épisodes de sécheresse**.

L'ONF (avec l'INRAe) a ainsi déposé un dossier auprès de la Section Spécialisée Pin Maritime (SSPM) pour le financement d'un système d'exclusion de pluie.

Ce dispositif sera installé sur une plantation expérimentale de plusieurs provenances de pins maritimes.

Ce système d'exclusion vise à déterminer, expérimentalement et *in situ*, l'effet de l'augmentation des sécheresses estivales sur le fonctionnement de l'écosystème de la forêt de pin maritime en Nouvelle-Aquitaine et à évaluer les capacités adaptatives et la résilience de cet écosystème au stress extrême. Les résultats permettront de formuler des recommandations pour l'adaptation de la forêt de plantation sur notre territoire.

**L'installation d'un toit amovible permettra d'exclure 30 à 100 % des précipitations** sur une période choisie de l'année. Les bâches du toit se déplieront uniquement pendant les épisodes de pluie pour ne pas influencer le microclimat de l'écosystème et ainsi ne pas biaiser les réponses physiologiques étudiées.

La teneur en eau du sol, le microclimat, la transpiration des arbres, l'évaporation du sol et le fonctionnement hydraulique des arbres seront suivis en continu pendant 10 ans par les chercheurs de l'UMR BIOGECO (INRAE-UB).

**Le coût total du programme d'actions est de 90 000 € avec un soutien de 30 % de la SSPM, soit 27 000 €.**

MESURER

LES RÉPERCUSSIONS

LIÉES AU STRESS HYDRIQUE

